

DEL2024\_09\_153

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 30

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20240925-DEL2024\_09\_153-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONTFERMEIL DANS LA SAEM SEQUANO**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

La Ville de Montfermeil est actionnaire de la SAEM Séquano. Cet actionnariat résulte de la fusion-absorption de Deltaville, opéré en 2017. Montfermeil fait partie de l'Assemblée spéciale des villes de la SAEM, cette participation ouvrant droit à un siège au Conseil d'Administration.

Par délibération n°2020\_06\_075 du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein de la SAEM Séquano.

Cette participation a été confortée par délibération n°2022\_11\_169 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022, approuvant les modalités de restructuration et d'augmentation du capital de la SAEM Séquano.

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour tout élu mandataire d'une collectivité dans les instances de gouvernance (conseil d'administration ou assemblée générale) d'une entreprise publique locale, de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de l'exercice 2023 présenté par le représentant de la Ville de Montfermeil dans la SAEM Séquano.

1/2

DEL2024\_09\_153

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5,

Vu la délibération n°2020\_06\_075 du Conseil Municipal du 2 juin 2020, désignant les représentants de la Ville de Montfermeil au sein de la SAEM Séquano,

Vu la délibération n°2022\_11\_169 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022, approuvant les modalités de restructuration et d'augmentation du capital de la SAEM Séquano,

Vu le rapport annuel de l'exercice 2023 du représentant de la Ville de Montfermeil dans la SAEM Séquano, ci-annexé,

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer après débat sur le rapport écrit de leurs représentants au sein du conseil d'administration,

Considérant que les éléments inscrits au rapport du représentant de la Ville de Montfermeil pour l'exercice 2023 permettent de rendre compte de l'activité de la SAEM Séquano,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la SAEM Séquano.
2. D'approuver le rapport présenté par le représentant de la Ville de Montfermeil au titre de son mandat au sein de la SAEM Séquano pour l'exercice 2023, ci-annexé.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**30 POUR**

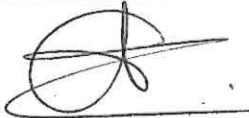
*M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUEANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

**2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

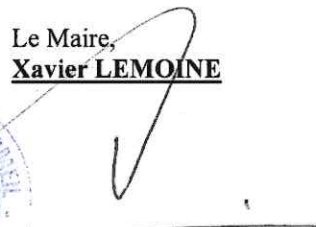
*M. Alain SCHUMACHER, M. Mouloud MEDJALDI*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024  
Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.